

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf du mois de juillet,
A la salle de l'Union de MAICHE à 19h30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 2 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Jacqueline KOLB, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Sébastien WOLFF, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Didier DURAND, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Denis SIMONIN, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Pascal CATTIN (Arrivé à 19h48), Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Christophe JANIN donne procuration à Bertrand LOUVET, Anthony MERIQUE donne procuration à Franck VILLEMAIN, Maxime MARTIN donne procuration à Roland MARTIN, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Didier DURAND, Véronique SALVI donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Georges VALLAT donne procuration à Régis LIGIER, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

Excusés : Christel PILLOT, Alexandre PANTEL représenté par Jacqueline KOLB, Raphaël PEQUIGNOT, Pascal JACQUOT, Francine LA PENNA, Jean-Pierre ETEVENARD, Samuel HOUSER représenté par Pascal CATTIN, Aurore GOSSO

Absents : Sébastien PARENT, Julien NAEGELEN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX

Secrétaire de séance : Olivier CLEMENCE

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 46	Ayant pris part à la délibération : 54
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-07-11	Objet : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial ou de rédacteur territorial à 35h
---	--

La cheffe d'équipe du service commun « Comptabilité des communes » partira en retraite à compter du 1^{er} janvier 2027,

De ce fait, une période de recrutement, de formation et de transmission des compétences est indispensable afin d'assurer la continuité du service et le transfert des connaissances avant son départ.

Il convient en conséquence de créer un emploi permanent afin d'assurer les missions d'agent comptable et administratif.

Il est proposé au Conseil communautaire de créer un emploi permanent à temps complet (35/35e) relevant, selon le profil du candidat recruté, du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) ou du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux (catégorie B), afin d'assurer les missions d'agent comptable et administratif.

Il est précisé que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire. En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à :

- CREER un poste permanent à temps complet (35/35e), du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) ou du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux (catégorie B), à compter du 01/09/2026,
- MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,
- AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement et à la nomination de l'agent sur cet emploi.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0